



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

15 OCT. 2020

DU BRABANT WALLON MONITEUR BELGE

Greffe

21 -10- 2020

BELGISCH STAATSBLAD

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*20127196\*

N° d'entreprise : 0476.159.637

**Dénomination**

(en entier) : **syndicat d'Initiative et de Tourisme de La Hulpe - Terre de sculpture**

(en abrégé) :

Forme juridique : asbl

Siège : Rue des Combattants, 59 à 1310 La Hulpe [ Administration Communale ]

Objet de l'acte : **Synthèse de l'assemblée générale du 21 septembre 2020 - décharge aux administrateurs - approbation des comptes 2019 - nomination d'un administrateur**

L'assemblée générale du 21 septembre 2020, valablement constituée conformément aux statuts de l'asbl et notamment en fonction de son article 16, a donné la décharge totale et sans réserve à l'ensemble des Administrateurs, (ii) a approuvé sans réserve les comptes de l'exercice 2019 et le budget 2020-2021 [ celui-ci ayant été commenté en cours d'AG ]. Pour les modalités liées à la gestion journalière de l'asbl, il est renvoyé aux publications précédentes reprises e.a. aux annexes du Moniteur Belge du 5 juin 2012 et du 15 septembre 2011 ( article 21 ) des statuts coordonnés..

Le " bureau " reste constitué de Messieurs Jean-Louis Watrice ( Président ), Jacques Stasser ( Vice-Président ), Robert Liberton ( Secrétaire ) et Robert Smets ( trésorier ). Les mandats viennent à échéance en 2023 selon les décisions prises lors de l'AG précédente de 2017.

Suite à la démission l'an passé du représentant ( Mr Sébastien Arickx NN 85112830736 ) des Mouvements de jeunesse, un appel à candidature a été fait pour pourvoir à son remplacement comme administrateur . Suite à cela, le poste a été pourvu à Mlle Eloïse DELARUE née le 15 mars 1997 à Bruxelles [ NN : 970315-380.64 domiciliée à La Hulpe 32 rue des Déportés.

Il a été porté à la connaissance de l'assemblée de l'AG les changements significatifs du CSA ( code des sociétés et des associations ) prévalant depuis le début 2020 notamment en matière de faillite des asbl et de la responsabilité étendue des Administrateurs. Les statuts seront coordonnés lors de leur prochaine modification mais en tout état de cause au plus le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Signé le 10 octobre 2020

Jean-Louis Watrice ( Administrateur Président ) Robert Liberton (Administrateur Secrétaire )

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature